L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, [illegible] RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI MATIN, 17 JUIN.

LES PATRIOTES,

Drame historique en 5 actes

PAR FERNAND ARMANT.

Couronné au concours dramatique international de Paris à l'occasion du Centenaire.

Voici l'analyse des *Patriotes* rédigée par l'auteur lui-même:

Le drame *Les Patriotes* se passe à Trenton (New Jersey), sur la rive gauche du Delaware, au moment où, en décembre 1776, Washington quitte le camp de Valley Forge et va envahir l'Etat du New-Jersey.

Philadelphie est menacée par les Anglais, le Congrès ne s'y trouvant plus à l'abri va siéger à Baltimore. Les succès des Anglais, les privations et l'armement insuffisant des Américains ont achevé le découragement dans l'armée de Washington qui se résout à frapper un grand coup, à tenter un effort suprême, pour le salut ou pour la perte de la cause de l'Indépendance.

L'armée de Washington est campée près de la petite rivière de l'Assumpink, à 25 milles au-dessous de Trenton, attendant un moment propice pour s'élancer en avant.

La ville de Trenton est occupée par une garnison de hessois, que commande le colonel Raill (bâtard de la maison ducale de Hesse), sous les ordres immédiats du général comte Gordon Lindsay, gouverneur du New Jersey.

Les habitants de Trenton sont assemblés sur la place publique de la ville, en face le palais du gouverneur. Des groupes animés commentent ces faits et manifestent leur indignation à la vue d'une quantité d'édits restrictifs et contrariants récemment affichés aux abords de la place publique par ordre du gouverneur anglais.

A ce moment, arrive un héraut-d'armes suivi par un peloton de Grenadiers anglais, et il lit une nouvelle proclamation du gouverneur: enjoignant le désarmement le plus complet de la population.

Cet acte d'arbitraire, joint aux commentaires insultants des Hessois qui sont là, mêlés dans la foule, provoque une rixe où se distinguent deux hommes du peuple: *Julian et Mikey.*

L'arrivée du colonel Raill, met un terme à la bagarre et sur son instigation, les Hessois vont s'emparer de Mikey et Julian: quand ceux-ci s'échappent, protégés par la foule et vont dans leur quartier se barricader et commencer l'émeute.

Sur ces entrefaites, des Grenadiers conduisent au colonel Hessois des enfants, qu'ils accusent d'avoir fait des signaux pour l'ennemi, et ceux-ci vertement tancés par le colonel, se décident à attendre le gouverneur, qui doit bientôt paraître et à protester contre la conduite de ses soldats.

Une diversion à cette scène est créée par l'entrée de Tom Shandy, un type de patriote, homme du peuple, sorte de conspirateur déguisé en marchand de blés, farine, etc., qui se sert de sa réputation d'honnête fabriquant, pour passer les lignes des deux armées, réchauffer le courage de ses compatriotes Américains, créer des obstacles aux entreprises des Anglais et fournir des armes et des munitions aux mécontents américains.

Pour mieux cacher son jeu, Tom Shandy fait le boiteux et il adopte pour signal de reconnaissance avec les Américains, une sorte de phrase ou cri, empreint d'une certaine jovialité et annonçant sa marchandise, *mais, blés, etc.*

L'arrivée de Tom est motivée par son intention de faire soulever la population de Trenton et aider ainsi, à sauver Lionel Lindsay, officier américain, fils du général anglais Lindsay et d'une mère américaine.

Pris dans les lignes anglaises, Lionel tout américain qu'il soit est considéré comme espion et renégat par les Anglais qui l'ont condamné à mort; et c'est grâce aux hésitations de son père, qui ne peut se résoudre à signer l'ordre de son exécution que Lionel attend encore, en prison, une décision de son sort.

Anna Lindsay, fille du gouverneur et sœur de Lionel par conséquent n'est pas restée insensible au sort qui menace son frère. Grâce à des signaux convenus entre Tom Shandy et elle, signaux faits par les enfants du peuple de Trenton, l'un des avant-postes est prévenu qu'une tentative va être faite dans la nuit, pour sauver Lionel.

Cet avant-poste est commandé par Robert d'Harcourt, l'un des jeunes héros qui s'étaient dévoués comme Lafayette et qui, dans un voyage antérieur en Amérique, avait aimé Anna et l'aurait épousée, sans la rupture qui survint entre la France et l'Angleterre; rupture qui amena son départ d'Amérique, puis son retour, comme volontaire, dans l'armée de Washington, aux côtés du jeune Lafayette.

Pendant la scène où Tom fait comprendre à la foule le but qu'il a amené, d'Harcourt prévenu par les signaux d'Anna arrive déguisé en quaker, s'entend avec Tom Shandy et prend le colonel Raill à part, pendant que les Américains vont avec Tom, recevoir ses instructions.

Raill se méfie de d'Harcourt et celui-ci, dans un moment d'indignation provoqué par le cynisme des Hessois, va tirer l'épée avec lui quand, en même temps: on apprend le commencement de l'émeute et l'arrivée du gouverneur, avec sa fille.

Raill s'élance vers la partie de la ville où l'on se bat, Tom revient convenir des dernières mesures à prendre avec d'Harcourt, pendant que le gouverneur est arrêté par les enfants et par la foule, sur la place, au moment où il veut rentrer chez lui.

C'est alors que James, l'un des enfants mécontents, lit au général Lindsay la célèbre protestation des Enfants de Boston, consignée dans l'histoire en ces termes:

"Général, nous n'avons jamais géné ni insulté vos soldats; mais eux ont détruit nos buttes de sable et cassé la glace de notre terrain de patinage... Hier, ils ont détruit notre ouvrage pour la troisième fois, maltraité les [illegible] et nous ne voulons pas le supporter plus longtemps."

Grâce à l'intercession d'Anna, le gouverneur donne ordre à ses soldats qu'ils aient à cesser leurs tracasseries et la foule et les enfants l'acclament.

Profitant de ce tumulte, d'Harcourt a sauté sur le cheval de Tom, attaché sous l'auvent d'une auberge tout près de là et va profiter du moment où l'on a dégarni les postes pour envoyer du renfort aux troupes qui combattent l'émeute, afin de regagner les lignes américaines.

Malheureusement, Raill couvert de poussière et de sang revient haletant prévenir le gouverneur des périls croissants de l'émeute et l'avertit de la présence de d'Harcourt qu'il devine, en voyant Tom s'esquiver devant lui, sans boiter. Le général donne des ordres à ses ordonnances, pour que les troupes arrivent, il se prépare à les conduire au combat quand, sur la route qui clot le fond de la scène, on entend le galop précipité d'un cheval.

Un soldat Hessois donne l'alarme: c'est d'Harcourt, Anna le devine; Raill tenant enfin sa vengeance, arme ses pistolets, fait mettre en joue par ses soldats, et tous vont tirer ensemble sur d'Harcourt.

Anna éperdue s'élance vers la barrière qui borde la route et s'offre ainsi aux balles des Hessois, résolue de sauver Lionel ou de périr avec lui.

Le cavalier va paraître, le gouverneur ne songeant plus qu'à sa fille en danger, s'élance à ses côtés et d'un geste fait mettre bas les armes à Raill et à ses soldats, tandis que d'Harcourt passant à fond de train, jette comme un défi le vieux cri de guerre français: Montjoie! et disparaît sain et sauf, devant Raill et ses Hessois, consternés et bafoués.

Leur stupeur passée, Raill et ses soldats s'élancent à la poursuite du fugitif; le général embrasse sa fille, monte à cheval et se met à la tête de ses troupes qui arrivent; puis avec un geste de suprême adieu à sa fille qu'il a sauvée en sacrifiant ses devoirs, il tire son épée et entraîne avec lui vers le lieu du combat, l'armée qui le suit aux cris enthousiastes de "Vive George III!" "Vive l'Angleterre!"

ACTE 2me.

Pendant que l'émeute va son cours dans la ville, Tom Shandy ayant suborné quelques gardiens Hessois de la prison de Lionel y fait son entrée et prépare sa fuite. Le gouverneur craignant que la rage de ses soldats ne se tourne contre le prisonnier, vient le trouver et lui enjoint solennellement d'obéir aux ordres qu'il lui transmet afin d'assurer sa fuite.

Ces ordres, le gouverneur en a confié l'accomplissement au colonel Raill, sans se douter qu'il y eût chez lui quelque motif de haine contre Lionel. D'après les ordres du général-gouverneur, Raill doit venir prendre le prisonnier sur un ordre d'exécution signé par le général et l'emmener au dehors de la ville, près du cimetière, soidisant pour le fusiller mais où, d'après les précautions du gouverneur, se trouvera le jeune James avec un cheval tout sellé, prêt pour la fuite de Lionel.

Comme les fusils du peloton d'exécution doivent être chargés à poudre seulement, le colonel commandera le feu, Lionel tombera et quand les Hessois se seront retournés, persuadés qu'ils ont tué Lionel, celui-ci pourra en toute sûreté prendre la fuite.

Le gouverneur quitte son fils après une scène très-pathétique entre eux deux où le fils refuse le sacrifice de l'honneur de son père mais celui-ci en appelant à son autorité sacrée Lionel s'incline et le général l'ayant béni va chercher la mort sur les barricades.

Tom et Lionel vont pourtant essayer l'évasion sans avoir recours au plan du général, quand le colonel Raill vient et explique à Lionel que tenant sa vie entre ses mains il demande pour prix de ce service la main de sa sœur Anna que Lionel lui avait déjà refusée avant la guerre à cause de ce stigmate de batard qu'il lui avait jeté à la face. Lionel refuse avec indignation, menace d'arrêter son père de la traitrise de Raill, mais ce dernier lui enlève ce dernier espoir en lui apprenant la mort du général. Puis il sort en laissant quelques instants à Lionel pour réfléchir.

Aussitôt son départ, Tom fait écrire un mot d'avertissement par Lionel à sa sœur, et le donne à d'Harcourt déguisé en soldat Hessois pour qu'on le fasse parvenir; puis deux ou trois apprêtent pour l'évasion. Outre les Hessois achetés par Tom Shandy, il reste deux gardes dont il faut s'assurer le silence. Tom en appelle un, lui met un baillon à son entrée, le garotte puis le cache sous le lit du prisonnier. Avec l'aide de Lionel on en fait autant pour l'autre, puis Lionel et Tom, aidés par d'Harcourt au dehors, se mettent à limer vigoureusement les barres de fer de la croisée de la prison.

L'un des Hessois garottés se défait de ses liens, rampe sans bruit vers un mousquet étendu à terre et met Lionel en joue. Avant qu'il ait tiré, d'Harcourt qui le voit du dehors le tue raide d'un coup de pistolet. La vie de Lionel est sauvée, mais l'alarme est donnée, l'évasion est manquée.

Tom Shandy s'étend par terre comme s'il avait été l'un des Hessois garottés et Lionel, un escabeau dans chaque main, reste pour défendre l'approche de la croisée jusqu'à ce que d'Harcourt soit en sûreté. Les Hessois font irruption, se jettent sur Lionel qui se défend comme un lion, et Tom pendant ce temps se glisse par la porte laissée ouverte.

Les Hessois découvrent leur second camarade garotté, ils comprennent que le troisième qu'ils avaient cru mort était dans le complot, ils ont été joués; ils se ruent de nouveau sur Lionel qu'ils désarment quand on entend du dehors le cri bien connu de Tom "Chand d'maïs, &c."

Raill arrivant fait épargner Lionel en assurant à ses soldats qu'il sera fusillé et leur montre l'ordre d'exécution. Les Hessois s'inclinent, et Lionel sur l'insistance de Raill au sujet d'Anna bondit sur lui et le soufflète. Raill cédant à un premier mouvement d'indignation va tuer Lionel, mais il se contient en lui promettant d'ajouter à sa torture en amenant Anna à l'exécution de son frère afin qu'elle le sauve en devenant la femme du Batard de Hesse, ou qu'il meure.

ACTE 3ME.

La scène de cet acte se passe la nuit, dans la résidence du général Lindsay, où se trouve Anna seule avec une gouvernante. Raill lui fait l'aveu de sa passion qu'elle repousse avec indignation. Elle vient d'apprendre sa trahison, elle a un moment de superbe audace en le menaçant pour lui retirer l'ordre de l'exécution, mais il est inutile. L'ordre est parti; dans quelques instants, au point du jour, on va fusiller Lionel, Raill lui laissant encore l'alternative d'être présente à la mort de son frère et d'y décider de son sort.

Il part suivi par Anna encouragée par la nouvelle que Washington traverse le Delaware.

TABLEAU.

Pendant leur trajet de la maison au cimetière, on voit les rives chargées de glaçons du Delaware. Sur la berge on distingue Trenton, ses faubourgs et le cimetière. Le fleuve est encombré de barques qui transportent l'armée de Washington. A leur avant les hommes brisent la glace à coups de pic et de hache pour se frayer un passage.

Sur la rive opposée les feux de bivouac des sentinelles ennemies sont en vue, le moindre bruit parmi les Américains leur donnerait l'éveil et ferait manquer le débarquement; aussi tous le comprenant, gardent un silence empreint de la plus grave solennité, et l'on avance lentement vers la rive anglaise....

La barque de Washington est en avant, tout à coup il en arrive une qui la dépasse, les glaçons s'amoncellent et se pressent autour d'elle, ses flancs craquent d'une façon sinistre: elle va sombrer et ceux qui la montent vont mourir.

Un cri, une plainte de ces malheureux et l'alarme était donnée, la patrie était perdue.

Un regard de leur chef en fit des Héros! Un mot: *silence!* en fit des martyrs.

Ils périrent tous sans pousser une plainte......Washington alors, donna le salut suprême à ces héros qu'il pleura puis il montre la rive ennemie à ses hommes électrisés par ce trait de sublime dévouement et aussitôt, dans un dernier effort, les barques atteignent la rive où les attendent la bataille et la victoire de Trenton.

ACTE 4ME.

Ici nous sommes au cimetière, l'attaque de Trenton a commencé, le canon et la mousquetterie grondent de toutes parts. Lionel paraît escorté par le peloton d'exécution. Raill arrive suivi par Anna. Les crépitements précipités de la fusillade indiquent à Lionel l'approche des siens. Quelques minutes et il sera sauvé. Déjà les Anglais retraitent devant Washington, les canons américains ont démoli l'enceinte même du cimetière derrière lequel l'action se poursuit.

Raill voyant que sa proie va lui échapper va commander le feu. Lionel entend la charge des Continentaux qui résonne, la retraite des Anglais en déroute commence, il voudrait s'élancer, mais impossible. Raill saisit Anna dans ses bras, commande le feu, et au même instant les Américains bondissent dans le cimetière amenés par d'Harcourt, Tom Shandy, Julian et Mikey et mettent les Hessois en fuite, trop tard cependant, car l'un de leurs coups a étendu Lionel à terre.

Néanmoins, Raill se voyant cerné combat contre d'Harcourt qui l'étend enfin mort aux pieds d'Anna.

Pendant ce temps, l'armée Américaine défile en triomphe derrière le cimetière; on relève Lionel, il n'est que blessé; la partie est donc gagnée.

Lafayette et Kosciusko viennent rendre hommage aux jeunes américains. James est fait caporal par Lafayette et Kosciusko le bénit en ces termes rendus célèbres par Voltaire qui devait s'en servir plus tard en bénissant le fils de Franklin: "Dieu et Liberté." Puis, au moment où tous vont se retirer, passent des soldats portant sur une civière le corps du général Lindsay.

Lafayette relève le drapeau britannique qui recouvre le vieux soldat et le montrant à Lionel, qui promet de suivre son noble exemple, il lui dit:

"L'exemple, Lionel, le voici! Il faut servir la patrie et au besoin.... mourir pour l'honneur, pour elle! comme il sut, lui, servir son roi! comme il est mort pour l'honneur, pour l'Angleterre."

Kosciusko donne l'exemple, tout le monde se découvre au passage du funèbre convoi et Anna, devant ce mort, jure d'être à Robert, le jour où les Américains auront gagné une victoire qui terminera la guerre et assure irrévocablement leur indépendance.

Cinq ans de combats acharnés, de luttes, de succès et de revers se passent dans l'intervalle qui s'écoule entre cet acte et le dernier, dont la scène se passe près de Yorktown, où les armes anglaises doivent succomber enfin.

C'est l'acte que l'on va représenter et qui offre les grands enseignements patriotiques que comporte cette glorieuse période de l'Indépendance et que met en relief la mort de Tom Shandy, après le premier cri de victoire des Américains.

Et enfin, comme couronnement à l'œuvre et à la pensée de Tom Shandy,

L'APOTHEOSE,

avec la participation des Continental-Guards, représentant 1776 et des Royal-Guards, personnifiant l'époque actuelle.

AVERTISSEMENT AU PUBLIC.—Le mérite et le succès des emplâtres poreux de capcine de Benson sont déjà clairement établis. Ce fait indisputable a suscité nombre d'imitateurs qui cherchent leur bénéfice en vendant au public des articles sous le nom d'emplâtres de capsicin et de capsicum, comme étant semblables aux emplâtres de Benson. Ne vous laissez pas tromper. Leur composition est entièrement différente, et ne ressemble en rien à la nôtre.

Le mot capcine sera dorénavant coupé dans chaque emplâtre pour protéger l'acheteur contre les falsifications ou les imitations. Les emplâtres poreux de capcine de Benson sont regardés maintenant comme le remède le plus effectif qui ait jamais été offert au public. Ils prouvent un soulagement immédiat et guérissent plus vite qu'aucun autre emplâtre ou liniment connu. Ils guérissent quand les autres emplâtres ne font que soulager. Ils ne contiennent ni poisons minéraux ni poisons métalliques. Ils sont approuvés par 2000 droguistes d'excellente réputation. Prix 25 cents. On peut se les procurer chez tous les droguistes.

SEABURY & JOHNSON,
Pharmaciens chimistes, New York.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'en ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les baillets, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi soir, 17 juin 1876, à 7 1/2 heures.

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE
—OFFERTE PAR LE—
CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS
AU BENEFICE DE
MR. FERNAND ARMANT,
Auteur Lauréat du grand Concours Dramatique International de Paris 1876.
Première représentation sur la scène et en Amérique de
"LES BRAVES GENS et de LA FAUVETTE."
Comédie en un acte par F. Armant.
Cinquième acte du drame Lauréat de F. Armant, "LES PATRIOTES,"
précédé d'une conférence par l'auteur.
Au lever du rideau le MENUET-ROCHAMBEAU, sous la direction de Mr. Auguste Davis'
Billets $1 00—3mes 50 cents.
3 juin—

Grand Pique nique de Pompiers,
—DONNE PAR LE—
VOLUNTEER FIRE CO, No 1,
—ET LE—
VIGILANT FIRE CO., No 3,
Aux Fair Grounds,
LES DIMANCHES, 18 et 25 JUIN 1876.
Prix du billet......50 cents.
Gratis pour les dames et les enfants.

Un coupon attaché à chaque billet donne au porteur la chance de gagner un des lots suivants:
1o Une montre et une chaîne en or, pour un monsieur;
2o Une montre et une chaîne de dame, en or;
3o Une machine à coudre, de Singer;
4o Une montre en or, pour un monsieur;
5o Une paire de bracelets de dame;
6o Un fourneau de cuisine, No 7;
7o Une pipe en écume de mer;
8o Une canne à tête d'or.

PROGRAMME.

Course de ponies, pour tous, un mille; prix, $10.
Course au trot, un mille à la fois, pour les chevaux qui n'ont jamais excédé 2:45; prix, $20.
Course d'un mille, pour tous; prix, $20.
Course à l'amble, un mille à la fois, pour tous; prix, $15.
Course de ponies de moins de 14 mains, un mille; prix, $10.
Course de mulets, un mille. Le dernier mulet aura le prix; prix, $10. Personne ne pourra se servir de son propre mulet.
Course au trot de chevaux de pompes à bras, un mille, pour tous les chevaux du département de la Nlle Orléans, du 6e district, d'Alger et de Carrollton. Prix, $25.
Défi—Course entre le "Loafer Horse" du No 1 et le "Lion Horse" du No 3, attelés à des pompes à bras—un mille—bourse de $2.0.
Course au trot, de charrettes de laitiers, un mille. Prix, $10.
Course au trot, de charrettes de bouchers. Prix, $10.
Course au trot, de hose-carriage, un mille, pour tous les chevaux des quatre départements. Prix, $25.
Défi—Course entre le cheval "Samson" du No 1 et le cheval "Baker" du No 12, attelés à des hose carriages, un mille, au trot, pour 2 barils de bière. Le foreman de chaque compagnie conduira son cheval.
Course de petits vendeurs de journaux—1/4 de mille. Prix, $2 50.
Course à pieds—100 yardes—pour tous les membres du département. Prix une Chemise de Hâvre.
Course, au trot, d'attelages de deux chevaux, pompes à vapeur, un mille, pour toutes les compagnies des quatre départements. Prix, $25
Jet d'eau, par 100 pieds de tuyaux. Prix, $100 et les cornes du "Champion" du Volunteer No 1—pour toutes les pompes à vapeur du département. Les Compagnies suivantes ont fait leurs entrées, Volunteer No. 1, Mississippi No. 2, Eagle No. 7, Jefferson No. 22, Crescent No. 24.
Jet d'eau, pour pompes de 3e ordre. Prix, $25 en or et une paire de cornes dorées—pour toutes les pompes de 3e ordre.
Il y aura en outre beaucoup de jeux en plein champ, sous la direction du comité—course au sac, course de brouettes, cochon à la queue graissée, poteau graissé, &c
Grand bal sur la plateforme et dans la bâtisse en briques.
La musique sera exécutée par le Crescent City Band et le Frank Fortune's Band.
Les barraques, les buvettes, &c., pour ce pique-nique seront vendus, aux Fair Grounds, le dimanche, 11 juin, à 11 heures du matin.
Toutes les applications d'entrée et toutes les communications doivent être adressées à
F. SCHNEIDER,
Chairman du Comité,
No. 35 rue du Camp
4juin—au 18

Jardin de Wenger
11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.
La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.
Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 12jan—1an

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.....$213,424
Pertes payées.....74,741
Bénéfice net.....68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
F. J. Gasquet.	

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.
Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.
L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 12 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

H. CASSIDY,
FABRICANT DE VOILES
ET
Agent pour la vente du Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres mon grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.
On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRELARTS, des drapeaux de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.
H. Cassidy,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
20avril—3m

Institution de Mlle Defrance,
Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.
Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE. O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
7sept—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 févr76—1an

LEON OUEYROUZE. OSCAR BOIS
OUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
17 juil 75—1an Nlle-Orléans

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.......Rue DECATUR.......73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifiant l'estomac ils facilitent ainsi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui récréé et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE,
1janvt—1a Propriétaire

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES ramassées facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAN,
Droguiste 163 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—3m

SPECTACLES, BALS, &c.

PIQUE-NIQUE
—DE—
L'UNION SUISSE.

DIMANCHE, 18 juin, à 2 heures de l'après-midi, les membres de cette Société ouvriront à leurs amis et invités les portes du Jardin Magnolia.
Les jeux nationaux suisses, à peu près inconnus dans ce pays, formeront une partie très importante du programme et offriront un grand intérêt aux visiteurs. Les amusements commenceront à 3 1/2 heures précises.
La Société a pris toutes les précautions nécessaires pour assurer à cette fête choisie une réussite complète sous tous les rapports.
Les messieurs ne peuvent se procurer des billets d'entrée à 50 cents qu'auprès des membres de la Société et les dames ne seront admises que sur présentation de cartes d'invitation.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
Geo. H. Grandjean, E. Muller, Otto Steffan, D. S. Ramelli, Chas. Lochbrunner, P. Schneller, H. Jolissaint.
COMITÉ D'INVITATION.
E. Dieth, F. Hoehn, Chas. Pozzi, Geo. Fatzer, Otto Steffan, F. Clavel, Jos. P. Schuler.
11juin—4t11,14,17,18

La célébration
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
Le Mardi, 4 Juillet 1876,
surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.
Le programme des amusements, que l'on prépare sera très long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.
Souscription.....50 cents.
Les applications pour invitations de dames peuvent être faites à n'importe quel membre de l'Association.
Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Box 1756.
14 mai 21, 28 juin 4, 11, 18

Pique-Nique. Pique-Nique.
ORLEANS RAILROAD COMPANY.
EN prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront non seulement un voyage d'agrément, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amènent les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit:
Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du jardin Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les bâtisses.
23avril—3m—1id

PROCESSIONS!
MONSIEUR B. NONNON,
COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,
A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se rendra à la disposition des Sociétés.
Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis.
28avril—2mDMarJ Nlle-Orléans.

Le Dr. G. P. MALONEY
150.......Rue du Canal.......150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 2nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant clairement les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 3 heures.
23mars76—1an

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice, Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'étranger comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûes la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité?

Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invitent le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle Orléans; ils croient

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union, lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et se prissent de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier,
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.
Comité exécutif du Louisiana Association of Veterans of the Mexican War, au No 53 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.
12 mai—

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, EDGAR LA RUE
11 [illegible]—1an

ELITE CLUB ROOM,
40.......Rue St-Louis.......40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC à CHIQUER, PIPES &c.
12oct.75—1an Nouvelle-Orléans.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DETAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche 20, rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 29 av.76—1an

PAS DE RÉDUCTION,
Pas de Renvoi!
Tous les Lots
Payés en plein!
OCCASION SUPERBE
DE
Faire Fortune.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A L'OPERA de la
Nouvelle-Orléans,
Louisiane,
Le SAMEDI,
29 JUILLET 1876,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin
Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.
A L'OPERA
De La Nouvelle-Orléans,
AVEC
Grand Concert Promenade,
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS.
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:
100 lots d'approximation de $200..20,000
100 lots d'approximation de $100..10,000
100 lots d'approximation de $75.. 7,500
TOTAL:
3580 lots (en or) s'élevant à......$502,500
PRIX DES BILLETS:
Billet entier......50 00
Demi-billet......25 00
Dixième de billet......5 00
Vingtième de billet......2 50
En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 29 Juillet 1876,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations
qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans.
Lne
Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

ASSURANCES

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DU—
Crescent Mutual Insurance Company,
Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,006 28	
Primes de mer	37,498 97	
Primes des rivières	114,812 26	—353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		—283,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées:		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 56	
Pertes sur les rivières	71,471 90	—$147,390 56
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.	83,728 11	—$231,118 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$13,728 78	
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	—$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,288 04	—$188,009 41
Propriétés foncières		123,084 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.
WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunsso,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews,
B. B. Post,	John V. Moore,
Paul F. Mortimer.	

23 mai—

Dixième état de situation annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company,
37.....Rue Carondelet.....37
Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, présentent l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$280,664 30	
Sur risques de rivières	239,892 49	
Sur risques de mer	16,508 03	—$456,664 82
En moins:		
Primes non expirées 1875	$ 86,599 00	
Primes remboursées	11,032 21	97,583 21
Montant net des primes		$359,071 61
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" de rivières	121,653 85	
" de mer	19,593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	26,223 84	
Réfaction (rebate)	14,646 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,486 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	4,519 05	
Dépenses générales brutes	[illegible]	—$438,355 37
Balance		$142,716 48
En plus—intérêt, escompte et épargnes		165,283 83
		$311,001 76
En moins—premier intérêt semi annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse		$378,354 71
Comptes en voie de recouvrement		41,623 26
Effets à recevoir, en garantie		455,884 21
Effets à recevoir pour primes		23,694 81
Actions de banques et autres actions		257,445 16
Bons de la ville et autres bons		108,203 95
Bons du Masonic Grand Lodge		5,000 00
Bons du Odd Fellows Hall Ass'n		5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans		2,000 00
Propriétés foncières		75,895 85
Total		$1,383,855 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876 ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. [illegible],	Wm. J. Behan,
Jno. [illegible] Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
Wm. Hartwell.	

21mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT
De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876:		
Primes de feu		$78,474 17
Primes de rivières		11,878 36
Primes de mer		7,278 53
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année:		
Pertes par le feu	$9,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,099 98	
Taxes	5,565 93	
Réfaction (rébate)	9,723 61	
Dépenses, escompte et intérêt	6,383 13	
Réservé pour risques non expirés	22,868 00	—70,119 68
		$25,771 14
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis		9,359 67
Prêts garantis par hypothèque		19,404 98
Effets à recevoir pour primes		5,229 59
Actions, bons et autres garanties		149,791 66
Propriétés foncières		10,651 88
Primes en voie de recouvrement		17,127 38
En caisse		27,753 98
		$249,239 14

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.
—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
B. SALOY, A. R. BROUSSEAU.
H. LABASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
7mai—1m

VENTES JUDICIAIRES.

Francis L. Fernandez vs. Patrick Clark.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 43,271.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, dix-neuf de Juin 1876, à 10 heures et demie, en face de mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, 2me District, à la vente publique et adjudication de—

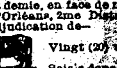

Vingt (20) vaches et un veau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3t.

Succession de Prosper Thibodeau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,253—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 Juin 1876, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 8 de Juillet 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN terrain situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Seguin, Delaronde, [illegible] et Peters et désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte de partage entre Prosper Thibodeau et J. Hatter, au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 17 Septembre [illegible], (le dit terrain), quinze pieds [illegible] huit lignes et demi de face à la rue Seguin sur cent soixante-cinq pieds deux pouces et deux lignes de profondeur.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—3f

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

104.......RUE DU CANAL.......104

VINGT-DEUXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai, 1876, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie		$115,143 09
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivière		45,769 26
Total des primes		$[illegible]
En moins—les primes non expirées		114,694 00
Montant net des primes le 31 mai 1876		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 86,911 42	
Sur risques de mer	55,744 22	
Sur risques de rivière	38,405 73	
	$181,061 77	
Taxes	54,112 41	
Réassurances et primes remboursées	26,147 22	
Dépenses et quinze pour cent de réfaction (rebate) intérêt en moins	[illegible]	
		$311,855 88
Bénéfice		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit—		
Propriétés foncières		$ 276,730 82
Bons de la ville		116,419 50
Actions de banque, de chemin de fer et autres actions		109,972 16
Billets garantis par hypothèque		301,[illegible] 41
Effets à recevoir		89,290 21
Primes en voie de recouvrement		65,245 40
Bons d'Etat		
Actions de compagnies d'assurance		1,480 00
Actions du Valette Dry Dock Company		10,400 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company		4,000 00
Bons hypothécaires, Turner's Association		2,800 00
Bons hypothécaires, Odd Fellows Hall		2,500 00
Jugement des billets hypothécaires		1,115 00
En caisse		26,115 21
		$1,034,113 53

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans—Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 juin 1876.
JAMES FAHEY, notaire public.
Le [illegible] a été [illegible] dividende [illegible] demande CINQ [illegible] actions.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	ED. TOBY,
D. FATJO,	P. FOURCHY,
S. Z. RELF,	M. W. SMITH,
CHAS. LAFITTE,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN.

4 juin—

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No 51 de la rue du Camp.
CAPITAL......$500,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.
12 oct 75—1an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS,
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice Présid
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS:

J. Armbruster,	G. H. Braughn,	H. Curtius,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Lettellier,
H. Redwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

8 juin—1an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS—
Victor Maignan, A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy, A. Bonnecaze,
B. Saloy, H. Labasse,
J. Baylé, H. Gally.
A. Chiapella.
18fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd.
CHAS. J. LEEDS, 3ème.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
E. A. Palfrey, D. Urquhart.
23mars 76—1an.

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 RUE ST-LOUIS.
Avis Mensuel—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A
Abadie (Dr Pierre)
Abadie (Jean)
Auzies (François)
B
Ballon (Lucien)
Bayle (Nicolas)
Bellande (Antoine & Joseph)
Bonnet (Alphonse)
Basset (Mme Vve)
Brauns (Mme Vve)
C
Carrau (Jean Marie)
Clément (François)
Campagnet (Pierre)
Cassagne (Benoit et Marie)
D
Dours (Isidore)
Deschatelets (F)
Draux (Antoine)
F
Fournier (Hippolyte)
Falo (Miles Arthémise et Elvina)
G
Garde (Jean)
Grosgogeat (Louis Joseph)
Gariley (Etienne)
Garrus (Paul)
Gabriel (Mme)
H
Hélier (Mr)
K
Klein (Anatole)
L
Lisboni (Mme)
Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Loupforest (Charles)
Lamon (Jean)
Lasalle (Jean)
Laner (les époux)
Lobit (les époux)
Latour — (Mr)
M
Marsan (Henri Bernard)
Munier (Constant)
Michel (Joseph)
Mercier (Charles)
P
Pichet (Marie)
Pavy (Octave)
Petit (Alexandre)
Q
Queru (Pierre)
R
Ruotte (M)
Roner de la Cour (Mlle)
S
Sassous (Mme Marie)
Sanarens (Adrien Eugène)
T
Thiebaut (Alphonse)
Touja (Baptiste)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
3juin— REYNAUD.

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY

Cottages simples et doubles et Terrains améliorés situés en ville.—Vente à conditions faciles et à longs termes.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 24 juin 1876, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites et situées en ville, savoir:

1o Le cottage en bois, double, faisant face à la rue des Champs Elysées, dans l'Ilet compris entre les rues Champs Elysées, Marigny, Girod et St-Jean Baptiste. Le terrain a 40 pieds sur 115 pieds.

2o Le cottage en bois, double, formant l'angle Sud-Est des rues Palmyre et Dryades, dans l'Ilet compris entre les rues Palmyre, Gasquet, Dorgenois et Broad. Le terrain a 27 pieds de face sur 105 de profondeur.

3o Le cottage en bois, double, formant l'angle des rues St-Antoine et Solidelle, dans l'Ilet compris entre les rues St-Antoine, Solidelle, Annette et Prosper. Le terrain a environ 27 pieds de face à la rue St-Antoine, sur environ 116 pieds de face à la rue Solidelle.

4o Le cottage en bois, simple, faisant face à la rue des Chênes, dans l'Ilet compris entre les rues des Chênes, Ursulines, Sixième et Septième. Le terrain a 64 pieds de face sur environ 106 pieds de profondeur.

5o—Un cottage en bois, double, faisant face à la rue Dauphine, dans l'Ilet compris entre les rues Dauphine, Delery, Tricou et Royale. Le terrain a 30 pieds de face sur 88 pieds de profondeur.

6o—Deux certains terrains situés dans le sixième district, formant l'angle des rues Constantinople et Apollon, dans l'Ilet compris entre les rues Constantinople, Apollon, Marengo et St-Charles. Les dits terrains ont chacun 31 pieds de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur et [illegible] sur la rue Apollon.

7o—Deux maisons doubles, en briques, désignées par les Nos 745 et 750 de la rue Amour, dans l'Ilet compris entre les rues Amour, Clouet, Montegut et Craps. Les terrains ont chacun environ 31 pieds de face sur environ [illegible] pieds de profondeur. Pour les dimensions du terrain, voir les plans à la vente.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, et 8 pour cent d'intérêt l'an, [illegible] 1/4 comptant et le reste à cinq ans de crédit, payable en versements mensuels égaux, 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès, transfert de polices d'assurance, paiement, par les acquéreurs, des taxes de 1876 payables en 1877, outre le montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr G. Legardeur, notaire public.
13juin—jusq'la date.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.
PAROISSE D'ORLÉANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 30 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés:

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs,

1o Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward; que cet enregistrement sera inscrit sur un double jeu de livres, du 8 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance du commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou élus par les clubs centraux.

2o Les présidents des clubs centraux nommeront ou les clubs éliront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28 juin inclusivement, et dont le devoir sera de délivrer un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3o Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4o Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'enregistrement d'Etat de 1874; ou qu'il ne soit reconnu par deux votants enregistrés du ward ou qu'il ne soit devenu majeur depuis le dernier enregistrement.

5o Le 30 juin, il se procédé, dans chacun des wards, à l'élection des officiers suivants du club central: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les polls seront ouverts de 7 heures du matin à 9 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il n'ait été dûment enregistré comme votant du ward.

P. MALOCHÉE, Président.
WILL STEVEN, Vice Président.

Les Présidents des divers Clubs Centraux de Ward auront à prendre immédiatement des mesures pour mettre à exécution les clauses ci-dessus.
2 juin—3t E. L. BOWER, Secrétaire.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.	
Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	27
Expulsions	25
Décès	1
Etat actuel de la Société.	
Membres actifs	142
" honoraires	10
Rapport du Comité de Secours.	
Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00
Rapport du Secrétaire des Finances.	
Dû par des membres	$142 00
Rapport condensé du Trésorier.	
En caisse le 10 janvier 1875	$2,675 82
Reçu de membres, pour quotités, assessements, etc.	1,333 25
Reçu d'autres sources	122 16
Total	$4,141 24
Dépenses par comité de secours	$465 00
Dépenses pour divers	[illegible]
En caisse ce jour	$2,871 50
Actif de la Société.	
En caisse	$2,871 50
Effets à recevoir	399 84
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$5,015 9[illegible]

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE, VALSIN VIGNAUD, L. H. VON GOHREN, A. J. BERET.
18janv—1

Commercial Insurance Company of New-Orleans.
Au No 120 de la rue de la Commune.
DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.		
Feu	$54,203 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,032 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875	17,200 00	$134,232 26
Payé—		
Pertes par le feu	$22,041 98	
" sur mer	36 97	
" sur les rivières	57,031 46	$79,110 41
Réfaction (rebate)	15,165 09	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts	28,378 03	$122,657 13
Réservé pour primes non expirées		11,575 13
ACTIF.		
Effets à recevoir	$223,938 33	
Mobilier	1,333 33	
Actions Harbour Boat	3,450 00	
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,637 22	
Bons de la ville	1,330 00	
En suspend	960 95	
Comptes à recouvrer	16,790 42	
En caisse	45,676 66	$306,626 60

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce 31 mars 1876.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Union Française.
Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ces registres des personnes sollicitant du travail.
Hommes......209
Femmes......48—soit 257
Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne:
Hommes......164
Femmes......46—soit 210

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Laudry, Hava, de Baussat, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 813 80	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 406 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau	891 10	
Frais divers, annonces, imprimés	167 13	$1452
En caisse le 1er Décembre 1875		$ 472 17

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibéria.
M. EMONET, à Lécouville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RICOULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELÉRY, Baie St-Louis, (Miss).

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY & SON
Mais.
PAR D. E. MORPHY & SON, [illegible] phy, encanteur. Il sera vendu [illegible] 17 juin 1876, à 11 1/2 heures du matin, [illegible] vée, au pied de la rue Julia—
697 sacs de mais jaune.
Conditions—comptant.

PAR E. BREAUX.
Vente sans réserve.
PAR E. BREAUX, encanteur, J. B. Clotal, crieur.—Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 17 courant, à 11 heures A. M., au magasin No 58 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, un lot de meubles, livres, verreries, etc.

PAR S. GUINAULT.
Jolie maison, rue Bienville No [illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 juin 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.
Un lot de terre mesurant 21 pieds [illegible] pouces 6 lignes de face à la rue Bienville sur [illegible] pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur, entre les rues Tremé et Marais. Ensemble une maison ayant deux grandes pièces, galerie et cabinet, cuisine à étage ayant quatre chambres et balcon sur la cour. Le tout couvert en ardoises, water-work, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un an de crédit, [illegible] portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.
Acte de vente par devant [illegible], notaire public, [illegible] les taxes payables en 1877 [illegible] d'acquéreurs.

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern), nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons [illegible] aux nombreux consommateurs [illegible] en ont fait l'essai et les ont trouvés, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais [illegible] l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un engrais supérieur [illegible]
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. [illegible]
Voici nos prix [illegible] billets acceptés en ville [illegible]
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres......$65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres......$45
Dans des sacs de 200 livres [illegible]
Nous faisons un escompte [illegible] aux personnes qui achètent de grandes quantités [illegible]
Nos facilités pour la fabrication [illegible]

NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous [illegible] l'attention des acheteurs [illegible] la FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny [illegible]
Pour plus de détails, s'adresser à notre bureau,
No 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—m

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne concorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,373 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou concrété sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est pourvu en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver-

Guérison de la Consomption—Un vieux docteur qui n'exerçait plus sa profession, ayant reçu, d'un missionnaire qui avait habité les grandes Indes, la formule d'un remède végétal, fort simple, pour la guérison rapide et permanente de la consomption, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme, des maux de gorge et des affections pulmonaires; pour la guérison positive et radicale de la faiblesse des nerfs et des maladies nerveuses, après y avoir eu recours dans des milliers de cas, se croit tenu de le faire connaître à ses semblables. Obéissant à ce qu'il considère comme la voix du devoir et désirant consciencieusement soulager les malheureux que les souffrances accablent, il enverra, gratis, à toutes les personnes qui la lui demanderaient, la recette accompagnée de la manière de s'en servir. S'adresser, par la prochaine malle, (inclure le timbre et nommer le journal), au
Dr W. C. STEVENS,
Monroe Block, Syracuse, N. Y.
7 mars—an